



# LA RETRAITE ET LA PREVOYANCE OBLIGATOIRE DES TNS

## UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser les caractéristiques de la prévoyance et de la retraite obligatoire des TNS (artisans, commerçants, professions libérales)**
- **Estimer les vides de garantie à couvrir**

### Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

### Durée:

7 heures (09h-17h)

### Public :

Niveau 1 : *Formation destinée aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale*

**1 jour :**

**25 Mars**

## PROGRAMME

### 1. La santé et la prévoyance

- L'assurance maladie  
Les prestations en nature (gros risque et petit risque)  
Les risques de garantie
- Les indemnités journalières  
Le montant des prestations  
La durée de versement
- L'assurance invalidité  
L'invalidité partielle et au métier  
L'invalidité totale  
Les garanties en cas de dépendance
- L'assurance décès  
Le capital décès  
La rente au conjoint  
La rente orphelin

### 2. La retraite

- Quel est le niveau de retraite procuré aujourd'hui (et demain) par les régimes obligatoires
- La retraite de base  
Le calcul de la retraite  
La pension de réversion
- Les retraites complémentaire (RSI, sections libérales, CNBF)  
Le calcul de la retraite,  
La pension de réversion

### 3. Réaliser le cahier des charges pour remettre à l'assureur

- Pour chaque section professionnelle, examen systématique des vides de prestation selon le niveau de rémunération
- Réalisation du cahier des charges

### **A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :**

- Maîtriser parfaitement la protection sociale obligatoire de vos clients TNS
- Identifier avec précision les vides de garantie selon le niveau de rémunération
- Faire l'audit avec votre client des risques à couvrir par son assureur

## FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : LA RETRAITE ET LA PREVOYANCE OBLIGATOIRE DES TNS

DATE : ☐ 25 Mars sur LYON

PRIX : Prix public par participant sur Lyon : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles Lyon : 317 € TTC

### PARTICIPANT

CABINET : \_\_\_\_\_

Participant 1 : \_\_\_\_\_

Participant 2 : \_\_\_\_\_

Participant 3 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

### FACTURATION (si différent)

CABINET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

### PAIEMENT

Ci-joint un chèque de ..... € correspondant à une inscription pour ..... participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

**Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.**

Date

Signature

### Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

### Conditions générales de vente

**Paiement** Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

**Remplacement** L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

**Annulation** Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.

